

Initiative « Fair Trial and Swiss Bank Secrecy »

Pour avoir dénoncé des fraudes et des dysfonctionnements, j'ai droit à un procès équitable en Suisse mais aussi dans le monde entier !

Cette initiative de Crowdfunding a pour objectif de lutter contre la pratique abusive du système judiciaire suisse qui n'a pas permis durant les 14 années qui viennent de s'écouler à un dénonciateur et à sa famille un procès équitable appelé "Causa Elmer versus Swiss Bank Secrecy". Et enfin, déjà avec cette vidéo pour éduquer la société civile et diffuser plus d'informations (ex. Donald Trump, etc.).

Le droit à un procès équitable est la question clé au coeur des salles d'audience de tous les pays, mais de nombreux dénonciateurs dans le monde n'ont pas été traités équitablement par le système judiciaire depuis des décennies (par exemple Chelsea Manning aux Etats-Unis ; Brigitte Heinisch en Allemagne ; Françoise Nicolas en France, Yasmine Motarjemi et Hervé Falciani en Suisse etc.). C'est le fondement des droits de l'homme de permettre des procès équitables ou simplement de traiter équitablement les personnes qui disent la vérité !

La Suisse est le champion du monde de ces tristes méthodes, en particulier en raison de son industrie financière et de son secret bancaire, qui lui permettent de poursuivre systématiquement et dans tous les domaines les objecteurs de conscience qui dénoncent des pratiques abusives à la société civile.

Par conséquent, les dénonciateurs suisses ne bénéficient pas systématiquement d'un procès équitable devant les tribunaux suisses pour diverses raisons. D'autant plus que les juges sont élus par les partis politiques et doivent verser 10 à 15 % de leur salaire annuel au parti qui soutient leur élection !

Deuxièmement, les partis politiques ne sont pas les seuls qui peuvent influencer une décision de justice, les conglomérats multinationaux (CMN) le sont également car les sièges des principales industries domiciliées en Suisse occupent indirectement une position de force. La loi extrêmement libérale permet au système pénal suisse d'étirer et de plier le droit mais aussi d'abuser du droit en vigueur en faveur des puissants.

Il est de notoriété publique que les industries suivantes sont des acteurs clés en Suisse : la finance, la pharmacie, l'alimentation, les matières premières, l'affinage de l'or, les industries portuaires. Elles ont une influence majeure sur la manière dont une décision judiciaire sera rendue.

Parce-que la Suisse n'est pas seulement un paradis fiscal, elle est aussi un paradis juridique, un paradis auto-régulé pour les industries ainsi « l'Autorité Supérieure de Régulation des Marchés » de l'industrie bancaire est un corps auto-régulé de la finance au service des puissants de ce monde.

C'est particulièrement crucial dans une juridiction dite secrète (paradis fiscal et juridique) comme la Suisse, c'est-à-dire un pays où sont domiciliées des organisations internationales comme la FIFA, les comités olympiques, le World Economic Forum de Davos, les Nations Unies etc.

Le système judiciaire d'une juridiction du secret protège les conglomérats multinationaux, les personnes douteuses à valeur nette très élevée et ces industries clés afin d'être en conformité avec l'intérêt national suisse.

Dans l'affaire « Causa Elmer contre Swiss Bank Secrecy », ce n'est pas seulement Julius Baer en tant que conglomérat multinational, mais aussi l'industrie financière suisse, les médias suisses et surtout la loi douteuse Swiss Bank Secrecy qui voulaient que je sois publiquement dénoncé comme voleur de données, maître chanteur, néonazi, malade mental, personne qui se venge et même aussi appelé terroriste.

En conclusion, la dénonciation dans l'industrie financière suisse est considérée comme pire qu'un crime capital. Un crime capital doit être sévèrement puni par la mort sociale, financière et professionnelle de toute personne qui ose rendre publique la vérité sur les banques suisses à la société civile internationale.

En conséquence, les autorités suisses ne s'en prennent pas seulement au dénonciateur, elles s'en prennent aussi aux membres de sa famille dans le cadre d'une chasse aux sorcières contre la totalité de la famille. La famille doit devenir hors-la-loi ! Dans mon cas, ma famille a dû subir les représailles suivantes :

- 1) La police a protégé le harcèlement grave de Julius Baer qui n'a fait l'objet de poursuites judiciaires qu'après 7 années, le crime ayant été partiellement reconnu,
- 2) Aucune enquête n'a été effectuée sur les données transmises aux autorités suisses et le refus systématique d'environ 60 plaintes que j'ai déposées,
- 3) 217 jours d'isolement cellulaire et aucune indemnité même si le procès a été gagné par mon avocat,
- 4) Une enquête criminelle contre ma femme afin de ne pas lui permettre de me rendre visite en prison pendant 187 jours,
- 5) Détruire ma santé par exemple en raison d'une panne dans la salle d'audience le 10 décembre 2014 parce que le juge m'a forcé à quitter l'hôpital pour assister aux procédures judiciaires.
- 6) Prise en charge des frais de justice de 350.000 US\$ même si l'affaire s'est terminée par un acquittement.
- 7) Une campagne de diffamation des media suisses, protégée par le système judiciaire et même menée publiquement par les juges en charge du dossier.

En plus de cela, ni ma famille ni moi-même n'avons bénéficié d'un procès équitable en raison du fait que j'ai osé contester à Golden Calf le « Swiss Bank Secrecy » et son application en utilisant la méthodologie simple que le ministère public suisse et les tribunaux suisses ne considèrent pas avec le même soin les aspects disculpatoires et inculpatives. Il ne fait aucun doute que les juges ont délibérément ignoré la plupart des aspects disculpatoires de mon cas afin de justifier et de maximiser la peine. En voici quelques-unes :

- 1) La confiscation de mon contrat de travail aux Caïmans pour une période de 9 ans par l'action en justice pour faire valoir que j'étais employé par la Julius Baer Bank, Zurich afin d'appliquer le secret bancaire suisse.
- 2) Ignorer le trouble de stress post-traumatique grave dû aux tribunaux et au harcèlement de Julius Baer et falsifier une évaluation psychologique effectuée par l'Expert Judiciaire des tribunaux.
- 3) Ignorer les crimes commis par Julius Baer dans l'activité Offshore de Julius Baer, Cayman.

En conséquence, j'ai décidé de porter mon affaire devant la Cour européenne des droits de l'homme comme un précédent que je dois personnellement financer avec environ 40.000 euros, m'a dit l'ancien ministre allemand de la justice Däubler-Gmelin. En plus de ma campagne pour que les dénonciateurs en Suisse ne bénéficient pas d'un procès équitable, la dénonciation dans l'industrie financière suisse est un crime capital - toutes les décisions de justice liées à la dénonciation conduisent dès aujourd'hui à un verdict de culpabilité devant les tribunaux suisses d'une manière ou d'une autre. La Suisse ne dispose d'aucune protection des dénonciateurs dans le secteur privé pour de bonnes raisons.

L'une d'elle est que

Signaler un délit financier ou un délit d'une multinationale en Suisse est un crime capital !

Exposer les pratiques abusives du CMN et des organisations des industries clés causera non seulement la mort sociale, financière et professionnelle d'un dénonciateur mais pire encore, mon cas démontre que cela représente un lourd fardeau pour toutes les familles.

J'ai la force mentale et l'endurance pour continuer ce combat à destination de la vérité en Suisse et auprès de la société civile internationale ; je l'ai commencé en 2000 aux Caïmans et je l'ai continué en 2006 après avoir refusé une somme de 500.000 CHF contre mon silence et la clôture de toutes les procédures judiciaires initiées contre moi à la demande de Julius Baer et du parquet.

Cependant, aujourd'hui, j'en suis au point où j'ai besoin du soutien de la société civile internationale. Même si j'ai gagné l'affaire du secret bancaire suisse en justice, le Tribunal fédéral suisse a décidé que :

- Je dois couvrir 350.000 CHF ou même plus en frais de justice,
- Je ne recevrai aucune indemnité pour 217 jours d'isolement cellulaire,
- Il ne sera pas tenu compte du fait que j'ai été interdit de travailler dans le secteur financier suisse pendant 14 ans en raison de la demande du ministère public de me mettre 4 ans et demie en prison et une interdiction de travailler dans le secteur financier suisse.
- A fait de moi un pauvre homme. Pire encore, le Tribunal fédéral suisse m'a déjà obligé à payer mon brillant avocat avec des avoirs prélevés sur ma caisse de pension.

Voici donc mon offre pour cette initiative de demande de financement :

1) Vous recevrez un livre sur l'intérieur du dossier Rudolf Elmer et surtout sur son fonctionnement réel à l'étranger avec plusieurs exemples frappants (Trusts, Mutual and Hedge Funds etc.) confirmés par le premier conseiller juridique du Groupe Julius Baer.

2) Le livre comprendra les deux célèbres CD que j'ai remis à Julian Assange lors de la conférence de presse au Frontline Club en 2011, soit deux jours avant mon premier procès. Cette fois-ci, les CD seront remplis d'informations offshore. Par exemple, je parlerai de ma rencontre avec les individus les plus fortunés (communément appelés UHNW Ultra High Net Worth Individuals par les banques) tels que Donald Trump mais aussi de fonctionnaires de haut niveau travaillant pour le Département de la Justice américaine, les Ministères des Finances allemand, belge, suisse etc.

Pour des raisons stratégiques, j'ai retenu ces informations pendant des années afin de protéger ma famille afin de les utiliser comme assurance-vie ; j'ai aussi voulu de lancer une alerte internationale qui ait du sens pour chaque citoyen.

3) Le livre et les CD seront mis à disposition mi-2020 pour tout don de plus de 50 EUR/USD/CHF effectué sur le compte bancaire de Rudolf Elmer intitulé « Un procès équitable et le secret bancaire suisse ». Le seul défi est de faire que cette initiative de crowd-funding soit un véritable succès.

Là encore, l'objectif principal de cette initiative de crowd-funding est de financer le dépôt de la plainte auprès de la Cour européenne des droits de l'homme, de créer un précédent et de mener une campagne internationale en faveur de la dénonciation et de faire avancer l'affaire.

L'éducation de la société civile quant au business de la banque offshore est crucial parce que j'ai travaillé non seulement en Suisse mais aussi dans les îles Caïman, Isle of Man, Jersey, l'île Maurice, New York, Londres et pour des multinationales telles que Crédit Suisse, KPMF, Julius Baer, Standard Bank of Africa, Noble Group of China. Par conséquent, je possède une véritable expérience internationale.

Je vous suis reconnaissant des contributions que vous pourrez faire et vous remercie de soutenir cette initiative "Fair Trial and Swiss Bank Secrecy" tournée vers l'intérêt de la société civile internationale.
